

Compte rendu du Conseil Municipal

Date de séance	Le jeudi 24 février 2022	Séance <input type="checkbox"/> ordinaire <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance	18h00	
Date d'envoi des convocations	Le 07 février 2022	

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité

- I. Vote du Compte de Gestion du Trésorier 2021
- II. Approbation du compte administratif 2021
- III. Affectation du résultat
- IV. Vote du Budget Primitif 2022
- V. Vote des taux d'imposition 2022
- VI. Divers

NOM	Présent	Absent	Excusé
ALIMECK Tony	x		
BIZET Ludovic	x		
BREHAM Karine	x		
DANEL Karl	x		
DANEL Kristina	x		
FOURNIER Vincent			x
GUICHET-LEBAILLY Sabine	x		
JOUANNE Maxime	x		
SALLEY Sébastien			x
VALOGNES Emeline	x		
POUVOIRS : De Mr SALLEY Sébastien	A Mme GUICHET-LEBAILLY Sabine	Mr FOURNIER Vincent	A Mr DANEL Karl
NOMS	SIGNATURE		Nombre
Le Maire : M. Tony ALIMECK		Total de conseillers	10
		Membres présents	08
Secrétaire : BREHAM Karine		Quorum	08

Le maire demande au conseil municipal s'il a des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2022. Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le compte-rendu du 21 janvier 2022.

I. Vote du Compte de Gestion du Trésorier 2021

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur (le maire). Il doit faire l'objet d'une approbation de la part de l'assemblée délibérante (le conseil municipal). Son vote intervient avant celui du compte administratif qui, par principe, doit être adopté à l'identique du compte de gestion.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2021 du Trésorier qui fait apparaître les résultats ci-après :

Fonctionnement :	Investissement :
Excédent : 378 622,00 €	Déficit : - 198 701,69 €
Excédent global 2021 : 179 920,31€	

II. Approbation du compte administratif 2021

L'article L. 2121-14 du CGCT précise que le maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le conseil municipal examine et débat du compte administratif qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il laisse sa place au président qui a été élu par le conseil municipal pour le vote du compte administratif.

Fonctionnement :	Investissement :
Excédent : 378 622,00 €	Déficit : - 198 701,69 €
Excédent global 2021 : 179 920,31 €	

Nous allons procéder à l'élection du président pour l'approbation du compte administratif 2021. Monsieur le Maire propose Mme Guichet-Lebailly, doyenne du conseil municipal, comme présidente de la séance pendant ce vote.

Mme Guichet-Lebailly est élue présidente. Monsieur Le Maire se retire et Mme Guichet-Lebailly invite le conseil municipal à délibérer et voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité le compte administratif pour le budget 2021. Une délibération va être prise dans ce sens.

III. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Administratif 2021, constate les résultats ci-après :

- En fonctionnement : 378 622.00 euros
 - En Investissement : - 198 701.69 euros
- Soit un résultat global de **179 920.31** euros.

Les restes à réaliser en Investissement sont les suivants :

<i>Dépenses</i>	47 542.25
<i>Recettes</i>	77 268.77
<i>Recettes - Dépenses</i>	29 726.52

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'affecter les sommes suivantes au budget 2022 :

- 209 646.83 euros en section de fonctionnement recettes au compte 002
- 198 701.69 euros en section d'investissement dépenses au compte 001

- 168 975.17 en section d'investissement recettes au compte 1068.

Une délibération va être prise dans ce sens.

IV. Vote du Budget Primitif 2022

Le Maire de la Commune de MAIZIERES, donne lecture du Budget Primitif 2022.

Le budget primitif de 2022, s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- En Fonctionnement **551 637,04 €**
- En Investissement **654 736,63 €**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre : au maximum dans la limite de 7,5 % en section d'investissement et 7,5% en section de fonctionnement des dépenses réelles des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif 2022 et autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre : dans la limite de 7,5 % en section d'investissement et 7,5% en section de fonctionnement des dépenses réelles des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012) Une délibération va être prise dans ce sens.

V. Vote des taux d'imposition 2022

Décisions en matière de Taux des Contributions Directes 2022 :

Libellés	Taxe foncière PB	Taxe foncière PNB
Taux appliqués	44,12 %	34,78%

Les taux communaux restent identiques à ceux de l'an passé, pas d'augmentation. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des Membres présents les taux des Contributions Directes de 2022 ci-dessus.

VI. Divers

a) Participation financière communale au SIVOS MER 2022

Monsieur le Maire de la commune de Maizières informe les membres du Conseil Municipal que la participation financière du SIVOS MER sera :

- En fonctionnement : **68 016,84€**
- En investissement : **2 500 €**
- Soit une participation de : **70 516,84€**

La participation communale sera versée comme suit :

Février 2022 : 20 000 euros

Mai 2022 : 20 000 euros

Septembre 2022 : 20 000 euros

Novembre 2022 : 10 516.84 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, approuve la participation communale de **70 516,84 €** euros pour le SIVOS MER pour l'année 2022. Une délibération va être prise dans ce sens.

Acompte Participation financière communale SIVOS MER 2022

Un acompte de 20 000€ doit être versé au SIVOS MER au mois de février 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, approuve l'acompte pour le SIVOS MER pour l'année 2022. Une délibération va être prise dans ce sens.

b) Elections Présidentielles

Les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Ces élections auront lieu à la Mairie. Une planification matérielle doit être mise en place. La présence de l'ensemble des membres du conseil municipal sera nécessaire pour le bon déroulement de ces deux journées.

c) Elections législatives

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

d) Randonnée cyclotourisme

Une randonnée cyclotourisme organisée par la FSGT USSA14 CYCLO (Saint-Martin-de-Fontenay) passera dans notre commune le samedi 05 mars 2022 entre 13h15 et 18h00.

Elle regroupera environ 200 participants. L'application du code de la route, ainsi que le respect de l'environnement, des routes et/ou chemins empruntés seront appliqués par l'organisateur.

e) Subvention (APE)

Suite à la demande de l'APE pour augmenter le montant de la subvention versée, le conseil municipal a délibéré et ne peut pas répondre favorablement à cette demande. Le montant habituel sera versé à l'APE.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 mars 2022 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 20h00

Le secrétaire de séance :

BREHAM Karine

Le Maire

Tony ALIMECK